



Une école de qualité pour tous !

**SNUipp-FSU
Guyane**

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

CAPD du 18 juin 2015

Déclaration du SNUipp-FSU Guyane

Monsieur le Recteur,

Le SNUipp-FSU Guyane tient à dénoncer fermement les conditions dans lesquelles sont affectés les instituteurs et professeurs d'école dans cette académie :

- Une CAPD qui a siégé, malgré notre opposition, dans l'urgence et la confusion, sans document à jour, sans logiciel fiable.
- Des erreurs qui perdurent, allant jusqu'à des écarts de 30 points dans les barèmes des collègues.
- Des affectations erronées sur les ULIS et postes de psychologues.
- Des nominations sans aucun soin sur les sites isolés, des confusions qui perdurent.
- Des dizaines de modifications en chaîne pendant la CAPD.
- Des confusions qui perdurent au niveau des affectations sur les sites isolés.
- Un maintien dans le listing des collègues qui, conformément à la circulaire, n'ont pas renvoyé leur accusé de réception parce qu'ils voulaient annuler leur demande.
- Des affectations non anticipées sur les postes à profil, bloquant des postes pour les opérations du mouvement.
- Des priorités abusives sur des postes de direction ou d'UPE2A.
- Des postes vacants qui demeurent non pourvus malgré des candidats.
- Des collègues affectés sur un même poste.

Le 11 juin, les élus du SNUipp-FSU Guyane ont du assumer la décision de maintenir de façon totalement irresponsable la CAPD, décision votée à seulement 4 voix pour, sur 14. Piètre expérience que ce bricolage autour d'un document qui nous prouve encore huit jours après qu'il n'est pas fiable et contient des erreurs. La preuve, c'est qu'aujourd'hui une direction reste vacante à Cayenne pourtant des candidats ont émis leurs vœux ; à Kourou deux collègues obtiennent un seul et même poste d'ULIS ; les vœux et barèmes des stagiaires ASH ne sont pas respectés ; les diplômés des collègues de Mayotte continuent à être dénigrés avec un profond mépris.

Refusant d'être associé à ces décisions incohérentes, le SNUipp-FSU Guyane a voté contre et vous demande, Monsieur le recteur, quelle légitimité vous entendez accorder à ce vote qui n'a obtenu que trois malheureuses voix pour, les trois seuls



Une école de qualité pour tous !

représentants présents de notre administration qui ont bien voulu se préoccuper de l'affectation des personnels du premier degré.

Aujourd'hui 166 collègues attendent un poste, auxquels nous devons ajouter tous ceux qui ont été affectés de façon erronée jeudi dernier.

Le SNUipp-FSU Guyane a déjà envoyé des propositions de modifications d'affectations pour rectifier des erreurs.

Compte tenu du choix d'affectations manuelles, le SNUipp-FSU Guyane revendique :

- la correction des erreurs signalées suite à la CAPD, avec des affectations à titre définitif aussi souvent que possible dans le respect de la circulaire,
- l'affectation en priorité des stagiaires ASH selon leurs vœux et leur barème,
- l'affectation à titre provisoire sur les postes ASH et UPE2A de collègues qui ont saisi des vœux sur ces postes, en fonction de leur barème,
- l'utilisation des supports libérés par ces collègues pour affecter d'office des collègues sans poste, à titre provisoire,
- la conservation des 20 points de rapprochement de conjoint pour les collègues qui seront affectés d'office par décision de l'administration,
- pour les collègues sans postes ayant un petit barème, affecter en priorité dans l'ouest les collègues étant déjà en poste dans l'ouest.

Pour préparer le mouvement 2016, le SNUipp-FSU Guyane exige une réunion avec les services informatiques, dès le premier trimestre :

- les postes vacants doivent être pourvus,
- une seule affectation doit être possible par poste,
- les vœux liés doivent être cadrés et cohérents,
- les barèmes des vœux liés doivent se différencier des barèmes des vœux simples,
- les options nécessaires pour les ULIS doivent apparaître,
- les demandes de postes ASH doivent être différenciées : avec ou sans CAPA-SH, avec ou sans l'option exigée, stagiaire ou faisant fonction,
- les exigences de diplômes, certifications, habilitations doivent être visibles,
- les entretiens pour d'éventuels postes profilés doivent avoir lieu au premier trimestre.

Veuillez croire, Monsieur le recteur, à notre attachement aux droits des personnels.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane